

Index AI : PRE01/436/2011
01 September 2011

Chili. Il faut une enquête impartiale sur la mort d'un jeune manifestant

Les autorités chiliennes doivent nommer un juge civil pour enquêter sur les allégations mettant la police en cause dans la mort d'un adolescent des suites d'une blessure par balle la semaine dernière au cours des manifestations à Santiago, a déclaré Amnesty International jeudi 1er septembre.

Manuel Gutiérrez, un lycéen de 16 ans, est mort dans la soirée du 25 août après avoir été blessé par balle à la poitrine alors qu'il participait à une manifestation en faveur de réformes gouvernementales.

Des experts en balistique ont conclu que l'auteur du coup de feu mortel était un brigadier de police ayant affirmé dans un premier temps qu'il avait tiré en l'air pour rétablir l'ordre.

« Les autorités chiliennes doivent aller jusqu'au fond des événements qui ont conduit à la mort de cet adolescent, a souligné Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International.

« Cependant, il faut pour cela que l'affaire soit confiée à un juge civil spécial pour garantir une enquête approfondie et impartiale et un procès équitable ; les tribunaux militaires ne sont pas adaptés pour enquêter et engager des poursuites sur des atteintes aux droits humains. »

Étant donné qu'un policier est accusé du tir, le droit chilien prévoit que l'enquête et les poursuites concernant cette affaire soient prises en charge par la justice militaire de l'ère Pinochet.

Néanmoins, il est possible de confier l'affaire à un juge spécial de l'appareil judiciaire civil pour assurer l'impartialité.

Il s'est avéré par le passé que les procès militaires étaient partiels lorsqu'il s'agissait de traiter des violations commises par l'armée et la police. Amnesty International et plusieurs organes internationaux de protection des droits humains ont recommandé que les affaires de ce type soient jugées dans des tribunaux de droit commun.

« Le Chili doit réformer son système de justice militaire afin que toutes les allégations d'atteintes aux droits humains commises par des membres des forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes, de poursuites et de jugements confiés aux juridictions de droit commun », a estimé Guadalupe Marengo.

Des troubles ont éclaté à plusieurs reprises ces derniers mois au Chili dans le contexte de manifestations majoritairement pacifiques en faveur de réformes en profondeur dans divers domaines, notamment l'éducation.

Les manifestants ont fait état de nombreuses reprises de violations des droits humains par des policiers, évoquant notamment des cas de recours excessif à la force, d'utilisation injustifiée de gaz lacrymogènes,

de détentions arbitraires et de soupçons de mauvais traitements lors d'arrestations.

« Les forces de sécurité chiliennes ont pour mission de maintenir l'ordre public mais elles doivent toujours respecter ce faisant les normes internationales relatives aux droits humains en matière de recours à la force. Toutes les allégations de violations doivent donner lieu à une enquête approfondie et impartiale », a ajouté Guadalupe Marengo.